



CONSEIL DE QUARTIER
DE
SAINTE PEZENNE

DIFFUSE LE 22.10.07

Direction de la Vie Citoyenne
Service Participative

**Relevé de conclusions du conseil de quartier
du 10 octobre 2007**

Co-Présidents : PAILLEY Michel ; GERVAIS Jean-Pierre.

Elus municipaux : GIRAUD Franck ; UZANU Valérie

Membres : BAUDIN Patrick ; CAILLETON Pierre ; GACHIGNARD Janine ; GAUTIER Jean-Claude ; GERMAIN Christophe ; GIRARDEAU Gérard ; HERAUD Hervé ; LARGEAU Jacques ; MACAIRE Jean-Marie ; MARTIN Patrick Pascal ; MOREAU Sylvie ; ROI Claude ; VINCK Maurice.

Service Vie Participative et Mairie de quartier : Gérard LABORDERIE ; Sabrina ROUSSEAU ; Annabelle GAUTHIER.

Excusés : LESTABLE Christine ; RENOUX Joël ; SAMOYAU Paul ; VIOT Laurence.

Absents : DEMOUCHY Alain ; GOUPIL Florence ; MARTIN Patrick ; POUPIN Claude ; SIMON Sabine ; SIONNEAU Olivier.

Public : 15 personnes

Ordre du jour :

- Approbation du relevé de conclusions de l'Assemblée de Quartier du 14 juin 2007,
- Présentation des travaux de rénovation du Collège Rabelais,
- Présentation de la deuxième phase d'aménagement du Parc du Grand Feu,
- Remplacement d'un membre au sein du groupe de travail inter quartier « aire de jeux »,
- Rue de Telouze,
- Suivi des dossiers,
- Informations diverses.

1/ Approbation du relevé de conclusions du 14 juin 2007

Le relevé de conclusions est approuvé à l'unanimité.

2/ Présentation des travaux de rénovation du Collège Rabelais par Jacques Brossard, Conseiller général et Didier Lemotteux, Directeur des services techniques du Conseil général.

Le Conseil général a la compétence des collèges et a préparé un important programme de réhabilitation et de rénovation car les établissements des Deux-Sèvres sont vétustes.

Le collège Rabelais a été construit en 1970 et bâti sur des structures métalliques (type Pailleron).

En 1993, la commission de sécurité n'a pas demandé la démolition mais la création d'issues de secours supplémentaires (escaliers extérieurs) afin que les élèves puissent être évacués en deux minutes en cas d'incendie. Depuis les pompiers ont changé de philosophie, ils souhaitent que la structure résiste plusieurs heures à l'incendie.

Dès 2002, une réflexion a été lancée sur la rénovation du collège. Le projet d'architecture retenu est celui du cabinet Baudouin. Seuls, l'ossature et le plancher seront conservés. Il sera construit un bâtiment neuf de 900 m², réaménagé 4 000 m² de locaux et le bâtiment B sera détruit. Les façades seront rhabillées.

Pendant la période des travaux estimée à 3 ans, les cours se poursuivront dans des bâtiments provisoires séparés du chantier.

- Un bâtiment sera donc détruit et reconstruit le long de la rue du Coteau Saint Hubert ,
- Une cour principale et unique verra le jour.

- Une salle polyvalente de 100 m2 sera créée qui pourra servir de rassemblements péri scolaires.
- L'accès du collège est décalé mais reste rue du coteau Saint Hubert.
- La future salle d'étude sera proche de la cour de récréation et de la vie scolaire.
- Un espace bagagerie avec des murets de 1.20 m sera aussi réalisé.
- Une cuisine pédagogique est déjà en service pour les élèves de SEGPA (enseignement adapté) et les lycéens de Thomas Jean Main.
- L'espace SEGPA sera aussi réaménagé.
- A l'étage, au dessus de l'administration, un espace CDI sera créé avec deux salles d'enseignement accolées ainsi que la salle des professeurs.

En décembre prochain, des bâtiments préfabriqués seront installés et au mieux, au mois de janvier 2008, les travaux devraient commencer pour une durée de 3 ans. Le coût total des travaux est estimé à 7 560 000 €.

La capacité d'accueil du Collège François Rabelais sera de 550 élèves. Actuellement, il y a 450 enfants inscrits. Une réflexion sur la répartition des élèves sur l'ensemble du territoire est en cours.

Un aménagement de sécurité sera réalisé par la Ville de Niort au droit du collège, à la suite des travaux de rénovation de ce dernier. Cet aménagement sera traité en cohérence avec celui qui doit être réalisé en face du Lycée Thomas Jean Main fin 2007 / début 2008.

3/ Présentation de la deuxième phase d'aménagement du Parc du Grand Feu par Amaury Breuillé, Adjoint au Maire, Katia Hammoutène, Chef de service des espaces verts et Sébastien Dugleux, responsable du bureau d'études du service espaces verts.

Il apparaît que le bassin d'orage du Parc du Grand Feu a une utilité plus grande que l'on imaginait en cas de forte pluie. En conséquence, la CAN doit pouvoir intervenir en fond de bassin avec des engins lourds. L'implantation d'une passerelle gênerait l'accès à la totalité du bassin car il y a une seule entrée. De plus, elle entraînerait des travaux supplémentaires et un surcoût.

Deux solutions sont présentées:

- 1: l'implantation d'une passerelle : coût estimé à 179 400 € et une discussion à mener avec la CAN pour l'entretien du bassin
- 2: l'implantation d'un ponton: coût estimé à 130 000 € et possibilité d'engager les travaux avant la fin de l'année.

Le conseil de quartier souhaite décider ce soir.

Vote : pour : 12 / contre : 0 / abstention : 1

Le conseil de quartier se prononce pour la solution 2: implantation d'un ponton.

Vote : pour : 11 / contre : 1 / abstention : 1

4/ Remplacement d'un membre au sein du groupe de travail inter quartier « aire de jeux »

Le remplacement de Gwenaël Le Guillou par Maurice Vinck, qui a commencé à le remplacer au sein du groupe de travail fait l'objet d'un vote.

Vote : pour à l'unanimité.

Une réunion a eu lieu le mardi 9 octobre en Mairie sur le schéma directeur. M. Vinck présente l'étude des aires de jeux. Un document de synthèse sera fourni par la Ville.

Le conseil de quartier demande des jeux pour la tranche des 0 – 2 ans et la modification du revêtement afin de rendre accessible aux personnes en situation de handicap le Parc du Grand Feu.

Vote : pour à l'unanimité.

Une fiche bleue est établie ce soir

5/ Rue de Telouze

Les services ne sont pas favorables à des aménagements nouveaux en raison des travaux de construction du futur lotissement de l'autre côté de la rue.

Le conseil de quartier accepte de diffuser un Info Quartier dans les boîtes aux lettres des riverains, rappelant l'interdiction de stationner sur les trottoirs.

6/ **Intervention** de M. Sylvestre, Président ESN et M. Magny, Directeur de l'équipement.

Demande d'acquisition de matériel (réfrigérateur, 2 chariots, 12 chaises, 4 tables) pour la Maison de quartier à hauteur de 4 000 €.

Vote : pour à l'unanimité

Une fiche bleue a été établie ce soir.

7/ **Suivi des dossiers**

- **Route de Coulonges** : choix du cabinet d'études fin septembre. Coût réel de l'étude : 30 000 € (donc 30 000 € à reverser au CQ qui avait voté 60 000 €).

- **Fontaine des Amourettes** : travaux estimés à 30 000 €. Proposé au CQ de réaffecter les 30 000 € en excédant sur l'étude de la route de Coulonges au financement de la rénovation de la fontaine et à l'aménagement du sentier y conduisant.

Vote : pour à l'unanimité.

Une fiche bleue a été établie ce soir.

- **Coteau Saint Hubert** : travaux prévus fin 2007.

- **Abri de jardin** à l'école Jacques Prévert : posé depuis la rentrée.

Pour info : les dossiers suivants ont été chiffrés par les services dans le cadre de la préparation du programme de travaux 2008. Ceux qui seront retenus lors des arbitrages budgétaires à venir seront présentés et soumis au vote du Conseil de quartier du 13 décembre prochain. Il s'agit de :

- **Place Henri Lambert/ cour des Associations** : étude de réalisation proposée au budget 2008 à hauteur de 20 000 € pris sur le budget général. Les travaux pourraient être réalisés en 2009.

- **Réaménagement de la Mairie de quartier** : remplacement des ouvertures et peinture estimés à 60 000 € (financement CQ probable).

- **Travaux de rénovation du bâtiment au coin de la place de la Résistance/ rue du Moulin d'Ane** estimés à 31 000 € (financement CQ probable).

- **Rue de la Grimpette** : travaux d'aménagement du tronçon compris entre le chemin de Coquelonne et la fontaine des Morts, estimés à 50 000 € (financement CQ probable).

8/ **Informations diverses**

- **Visite des impasses** avec les services de la CAN a eu lieu le 12 octobre de 9h à 12h.

- **Avenue de Nantes/ chemin des Vallées de Buffevent** : les travaux de démolition du mur en ruine et l'aménagement sont estimés par le service à 5 000 €. Proposé sur le budget de Saint-Liguaire.

Le tourne à gauche sera interdit pour les véhicules venant du centre-ville. Ils devront aller faire le tour du rond-point pour pouvoir tourner au chemin des Vallées de Buffevent. La traversée de l'avenue de Nantes en provenance de Saint Liguaire est maintenue ainsi que le tourne à gauche en provenance de Nantes vers le chemin de Buffevent.

- **Projet fresques** : les fresques ont été réalisées la semaine du 2 au 6 juillet. Elles sont actuellement stockées dans les locaux de la Ville puis seront exposées toutes ensemble à Noron le 18 novembre dans le cadre de la journée « Niort, Ville amie des enfants » avant d'être installées dans les quartiers.

Après vérification, le mur de la Maison de Quartier mesure 9 mètres de long et 2 mètres de large. La Fresque, elle, mesure 7 mètres sur 1.50 mètre. **Une présentation aura lieu au CQ de décembre.**

- **Table d'orientation** : rénovation terminée. Elle sera posée dans les semaines à venir.

- **Chemin de la Mariée et du Pain béni** : le revêtement produit beaucoup de poussière. Environ 100 véhicules utilisent ce chemin chaque jour ainsi que les camions et engins des travaux du lotissement afin d'éviter la rue du Moulin d'Ane. Les services seront informés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.

8